



CLUB DU CANICHE DE FRANCE ET DES CHIENS D'EAU

Association loi 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
Fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, reconnue d'utilité publique

CHARTRE QUALITE de l'ELEVEUR

Eleveur adhérent au Club du Caniche de France et des Chiens d'Eau

Objectif :

La présente charte a pour objet de définir les relations entre le **CCFCE** et les éleveurs ayant signé la charte qualité.

But :

Le but de la présente charte est de créer une relation de confiance entre les éleveurs signataires et le CCFCE afin que celui-ci signale ces éleveurs aux acquéreurs potentiels en toute confiance, sans toutefois engager la responsabilité du club en cas de litige entre l'éleveur et l'acquéreur.

Obligations de l'éleveur :

Indépendamment de son obligation à respecter la législation en vigueur, **les règlements de la F.C.I., de la Société Centrale Canine, le Code Rural et les Règles d'Elevage du Club du Caniche de France et des Chiens d'Eau**, l'éleveur s'engage à :

- Etre adhérent à jour de cotisation au CCFCE
- Il ne doit élever que des chiens inscrits au LOF ou autre livre d'attente
- Il doit posséder un affixe
- Il ne doit pas importer ou acheter des chiens dans le but de les revendre
- Il ne doit pas vendre aux animaleries pour la revente
- Il doit élever dans des locaux sains, bien aérés, avec suffisamment d'espace pour la détente des chiens
- Il doit prodiguer à ses chiens de l'attention et de l'affection
- Il doit désinfecter et désinsectiser régulièrement pour assurer une vie correcte et saine à ses chiens
- Il doit inscrire la totalité de ses portées y compris des sujets qui lui paraissent visiblement non confirmables
- L'éleveur s'engage à respecter la réglementation du Ministère de l'Agriculture en matière d'élevage canin : confirmation des reproducteurs, déclarations de saillies, de naissances et demandes d'inscription de portées dans les délais prescrits
- L'éleveur s'engage à respecter la réglementation de la Commission d'Elevage de la SCC au niveau du nombre de portées maximum pour une femelle, âge minimum pour une première portée....
- Il doit tenir le registre des entrées et des sorties, - Il doit présenter le plus régulièrement possible des chiens aux expositions canines (Nationale d'Elevage, Spéciales de Race, réunions de délégations)
- Il doit suivre les recommandations du CCFCE en matière de sélection, de cotation et de reproduction afin de favoriser la reproduction de sujets de qualité
- Il doit soumettre son cheptel aux contrôles éventuels et inopinés de la SCC qui peut vérifier l'exactitude des déclarations faites par l'éleveur, notamment à l'occasion de la naissance d'une portée
- Il doit recevoir les acquéreurs potentiels avec courtoisie et ne pas dénigrer les autres éleveurs, dans le respect d'une bonne entente
- Il doit être à l'écoute des acquéreurs pour assurer un suivi régulier nécessaire au bon développement du chiot, leur signaler l'existence du CCFCE, leur remettre un bulletin d'adhésion et les informations sur les activités du club
- Il doit signer la présente charte et s'obliger à en respecter les termes et l'esprit.

Obligations du Club du Caniche de France et des Chiens d'Eau:

Tout éleveur qui remplira et respectera les conditions requises sera inscrit avec une mention spéciale « **ELEVAGE SIGNATAIRE DE LA CHARTRE QUALITE** » sur la liste des éleveurs ayant des chiots disponibles, publiée par le club et pourra adhérer au club au titre d'éleveur.

Il sera délivré à l'éleveur une attestation d' « **Elevage signataire de la charte qualité du CCFCE** » valable 2 ans. L'éleveur pourra en faire référence dans ses publicités.

Dispositions diverses :

En cas de refus d'agrément, le club avertira l'éleveur par simple courrier et ne sera pas obligé de justifier sa décision.

En cas de non-respect de la présente charte, et après étude du litige, le comité du club se prononcera sur l'opportunité de maintenir ou radier l'éleveur de la liste.

En cas de retrait du titre d'élevage signataire de la charte qualité, l'éleveur sera averti par courrier et devra cesser immédiatement d'en faire mention sur toute publicité de quelque nature que ce soit.

Les Eleveurs signataires de la charte de qualité du CCFCE pourront s'en prévaloir sur leur site.

Je soussigné :

Adresse :

Tél : e-mail :

AFFIXE :

Elevage entrant dans la catégorie :

- ☐ de 1 à 3 chiens
- ☐ de 3 à 10 chiens sevrés
- ☐ de 10 à 50 chiens sevrés
- ☐ plus de 50 chiens sevrés

JE SUIS ELEVEUR de :

Pour les caniches, précisez :

- ☐ Caniche
- ☐ Barbet
- ☐ Chien d'Eau Portugais
- ☐ Chien d'Eau Espagnol
- ☐ Chien d'Eau Frison

- ☐ Grand
- ☐ Moyen
- ☐ Nain
- ☐ Toy

- ☐ Noir
- ☐ Blanc
- ☐ Marron
- ☐ Gris
- ☐ Fauve
- ☐ Autres couleurs

N° d'agrément et références diverses (s'il y a lieu) :

déclare accepter et respecter les dispositions énoncées ci-dessus.

Fait à le

Signature